



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023**

**CM2023/12/20/01 : ELECTION DU 15ÈME CONSEILLER MÉTROPOLITAIN MEMBRE DU BUREAU DE
LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5219-1, L. 2122-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CM2020/07/20/01 relative à la détermination du nombre de Vice-Présidents et à la composition du Bureau métropolitain,

Vu la délibération CM2020/09/25/01 relative à la détermination du nombre des conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 relative à l'élection des conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/04/14/01 relative à l'élection d'un conseiller métropolitain membre du Bureau de la métropole du Grand Paris,

Vu le courrier du 6 décembre 2023 de Madame Alexandra CORDEBARDE informant la Présidence de sa démission de conseillère métropolitaine membre du Bureau,

Vu le procès-verbal de l'élection du 15^{ème} conseiller métropolitain délégué membre du Bureau de la métropole du Grand Paris du 20 décembre 2023,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant l'installation du Conseil de la métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection du Président de la métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection de 23 conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris le 25 septembre 2020,

Considérant que le Bureau de la Métropole est composé du Président, de 20 Vice-Présidents et de 23 conseillers métropolitains,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PROCÈDE A L'ÉLECTION du remplaçant de Madame Alexandra CORDEBARDE à la fonction de 15^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la métropole du Grand Paris.

SONT SCRUTATEURS : Monsieur Pierre-Yves MARTIN et Monsieur Emmanuel GREGOIRE.

Est candidat à la fonction de 15^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau : Monsieur Ariel WEIL

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 174

Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 168

Majorité absolue : 87

Monsieur Ariel WEIL a obtenu 168 voix.

Monsieur Ariel WEIL ayant obtenu l'unanimité des voix a été proclamé 15^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.